

La lettre de Roujan



Bulletin d'Information Municipal N°4

Janvier 2021

LE MOT DU MAIRE

Le Conseil Municipal, le personnel municipal et moi-même, vous présentons nos meilleurs vœux pour 2021. Nous regrettons que cette pandémie nous empêche de partager ce moment convivial ensemble, mais nous espérons sincèrement que cette nouvelle année soit remplie d'espoir pour vous et pour vos proches.

C'est une année douloureuse qui vient de s'achever : nous avons été confrontés à deux redoutables fléaux : la Covid 19 et le terrorisme. En 2021, malgré un début chaotique de la campagne de vaccination, on peut raisonnablement espérer l'arrêt de la propagation du virus et le retour progressif à une vie normale. Souhaitons que les dégâts économiques inhérents à cette pandémie n'impactent pas l'avenir de la nation.

En juin dernier, dès son installation, la nouvelle équipe municipale de Roujan, s'est immédiatement attelée à la mise en œuvre de son programme électoral. En moins de six mois, un dossier urgent pour la sécurité des Roujanais- le cheminement piétonnier entre le rond-point de la cave coopérative et la zone artisanale- a été élaboré, financé et réalisé. Tout aussi urgent, l'affaissement de la route de Margon au carrefour de la RD 13 a été rapidement réparé.

Dans le même temps plusieurs travaux déjà programmés dans le centre ancien, comme la modernisation de l'éclairage public et la restauration de la tour sont terminés ou en cours.

Par ailleurs l'appel d'offre concernant la mise en conformité de la Mairie pour l'accueil des personnes à mobilité réduite va permettre le

démarrage de ce gros chantier dans quelques semaines.

Enfin, très prochainement les Roujanais pourront consulter le nouveau site Internet de la commune et suivre ainsi l'actualité communale en temps réel.

Pour information, tous les gros dossiers sont désormais en cours d'élaboration.

Nous attendons avec impatience le moment qui nous permettra de nous retrouver en présentiel !

INFORMATIONS URBANISME

Pour Rappel à tous les propriétaires.

Tous travaux prévus pour l'habitation ou constructions sur le terrain nécessitent le dépôt en mairie d'un permis de construire, d'aménager ou d'une demande préalable de travaux.

Ceci concerne en premier lieu :

- Les transformations de façades : ouvertures, agrandissements,
- Véranda, ravalement ...,
- Toitures, si modifications,
- Transformer un garage en pièce de vie,
- Piscine,
- La pose d'un climatiseur,
- La pose de panneaux photovoltaïques,
- Les clôtures séparatives ou sur rue,
- La mise en place d'un cabanon en bois ou autres matériaux, dont la surface est supérieure à 5 m². De plus si cette structure fait plus de 5 m², il y a une taxe à payer,
- Forage.

Ne pas oublier de déclarer la fin des travaux et la demande de conformité.

Il est donc fortement conseillé de se renseigner auprès de la Mairie, pour éviter tout litige avec le voisinage ou avec la municipalité qui se doit de faire respecter le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT CC Les Avant-Monts



Appel à candidature aux administrés.

Ce Conseil de développement est constitué de trois collèges :

Le collège « des citoyens » (toute personne physique résidant sur le territoire de la CCAM et n'ayant aucun mandat électif)

Le collège « des collectifs » (les acteurs économiques et sociaux, des personnes morales de droit public ou privé dont le siège ou un établissement sont situés sur le territoire de la CCAM et n'ayant aucun mandat électif)

Le collège « représentants des communes » (des représentants, non élus, désignés par les 25 communes de l'intercommunalité).

Il a vocation à émettre des avis étayés sur les projets de territoire de la Communauté de Communes Les Avant-Monts et à participer aux différents ateliers construisant ces projets...

Ces avis contribuent à l'élaboration du diagnostic territorial dans les domaines identifiés, à les développer et ils viennent en appui de la prise de décisions des élus.

Si vous souhaitez devenir membre du Conseil de développement nous vous invitons à consulter le site de la Communauté de Communes Les Avant-Monts sur ce sujet.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter Mme Séverine PAILHES au 04 67 80 70 48 ou par courriel : severine.pailles@avant-monts.fr



FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX REJOIGNEZ LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Véritable OUTIL de consultation et laboratoire d'IDÉES, le Conseil de Développement RENFORCE la participation citoyenne aux grandes questions, orientations et projets pour le territoire.



Le Conseil de Développement est ouvert à tout habitant majeur, non élu, résidant sur la Communauté de communes Les Avant-Monts.

✓ Vous souhaitez participer aux projets du territoire, apporter votre expertise, proposer des initiatives ?



Complétez le formulaire d'adhésion (disponible en mairie), et sur le site www.avant-monts.fr
Contact : 04 67 80 70 48

S'INVESTIR - PROPOSER - DÉBATTRE - CONTRIBUER

Communauté de communes Les Avant-Monts - ZAE L'Audacieuse - 34480 MAGALAS - 04 67 35 07 51 - www.avant-monts.fr



ÉTAT CIVIL

M. le Maire et le Conseil Municipal ont la joie de faire part de la naissance de :

DESCHAMPS Mia, née le 2 décembre 2020 à Béziers

BENARD April, née le 25 décembre 2020 à Montpellier

BOURGUIGNON Livia, née le 11 janvier 2021 à Béziers

De l'union de :

BOUQUIN Marc et PALISSE Olivia, célébrée le 12 décembre 2020

Et le regret de faire part du décès de :

GARCIA Maria épouse MIRAS décédée le 17 décembre 2020 à Pézenas

DUTORDOIR Brigitte épouse COSTA décédée le 20 décembre 2020 à Roujan

PAILHES Roger décédé le 3 janvier 2021 à Abeilhan

FOURCAND Huguette épouse PAULIGNAN décédée le 15 janvier 2021 à Pézenas

DOWNES Alan décédé le 17 janvier 2021 à Roujan